

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 9 Présents : 7 Votants : 7	Date de la séance : 13 avril 2023 Date de la convocation : 13 avril 2023
Présents : MM. DENUELLE Sixte - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - M. SAVOYE Marc	
Absents excusés : MM. TRICHARD Pascal - DORY Sylvain	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 04 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière bâti **28.61 %**
- taxe foncière non bâti **20.24 %**

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 et propose aux conseillers de modifier les taux.

Les conseillers, après en avoir délibéré, émettent à l'unanimité des membres présents un avis favorable à la modification des taux et votent ainsi les taux des trois taxes directes locales, à savoir :

- taxe foncière bâti 29 % soit un produit estimé de	72 964 €
- taxe foncière non bâti 20.50 % soit un produit estimé de	20 910 €
- taxe d'habitation 14.30 % soit un produit estimé de	14 955 €
TOTAL ESTIME	108 829 €

Ainsi fait et délibéré à VAUXRENARD, les jours, mois et an que dessus.

R/O Le Maire,

Sixte DENUELLE



2^{ème} Adjoint
Cyril POURREYRON